



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 1

Séance du 25/01/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 16

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation  
18/01/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , M. ASSANI Mohamed , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , Mme HAMISSI Roukia , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. OUSSENI Djabiri , Mme SAID Zozofina, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama

### Procuration(s) :

M. OMAR Yankoub donne pouvoir à M. OUSSENI Djabiri , Mme HASSANI Roza donne pouvoir à M. MADI OUSSENI Mohamadi

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , Mme BOINAIDI Habachia , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HASSANI Roza , M. MADI MARI Chamsidine, Mme MATTOIR Moissinga , Mme MATTOIR Abouchia , Mme NAFINDRA Soifiati, M. OMAR Yankoub, Mme RIDHOI Zaïnabou, M. YBRAHIMA Ybrahima

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ASSANI Helene

## Objet : Décision modificative n°3 du budget 2023 de la commune de Chiconi

Les Décisions Modificatives ont la même fonction que le budget supplémentaire concernant l'ajustement de prévisions en cours d'année, mais n'ont pas de fonctions de report. Elles modifient ponctuellement le budget initial, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Ce sont des délibérations de l'assemblée locale autorisant l'exécutif local (maire) à réaliser des dépenses et des recettes complémentaires.

Cette décision modificative n°3 de l'exercice 2024 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget de la commune, pour modifier les prévisions budgétaires des dépenses d'investissement.

Elle prend en compte des nouveaux subventions notifiées en cours d'année, les fonds exceptionnel d'investissement et des dotations d'équipement des territoires ruraux. Il convient de rappeler que les crédits sont arrêtés par section et par chapitre en fonctionnement et par chapitre avec information sur les opérations sur la section d'investissement.

**1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement du budget primitif de la Mairie de Chiconi a été arrêtée à hauteur de 8 312 428€ en **dépenses et en recettes**. Cette décision modificative ne propose pas d'ajustement sur la section fonctionnement.

**2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement du budget primitif de la Mairie de Chiconi a été arrêtée à hauteur de 24 403 636.18€ en dépenses et en recettes. Avec la DM n°2, le budget s'élève à 24 521 674.98€. Le montant total de la DM3 à hauteur de 00€ en **dépenses et en recettes**.

La présente décision modificative propose d'ajuster les dépenses sur les opérations 202104 « Construction réfectoire Chiconi Kavani » et 202108 « Réhabilitation Magaza vanille » pour couvrir le paiement des avances forfaitaires versées dans le cadre de lancement des travaux de chaque opération.

Ainsi, la présente décision modificative s'équilibre entre les sections comme suite :

***INVESTISSEMENT***

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) -</i>	<i>Montant</i>
21318 (21) - 02 - 202104 : Autres bâtiments	-250 296,74		
2138 (21) - 02 - 202108 : Autres constructions	-68 308,90		
238 (23) - 02 : Avances versées sur comm.immo	318 605,64		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

**DECIDE**

- 1) D'adopter cette décision modificative n°3 du budget 2023 de la commune de Chiconi ;
- 2) D'autoriser les virements des crédits correspondants et les inscriptions budgétaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Chiconi  
Le Maire,  
M. MADI OUSSANI Mohamadi

